

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE LA ROUVIERE - MONTIGNARGUES

Siège à la Mairie de La Rouvière - tel : 04 49 29 59 25

HORAIRE DES ECOLES

Ecole de LA ROUVIERE chemin des Combes tel : 04 66 63 14 48			
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	MATIN	ENTREE	09h00
		SORTIE	11h55
	APRES-MIDI	ENTREE	13h55
		SORTIE	17h00

Ecole de MONTIGNARGUES chemin des Bessons tel : 04 66 81 66 92			
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	MATIN	ENTREE	08h45
		SORTIE	12h15
	APRES-MIDI	ENTREE	14h15
		SORTIE	16h45

RENTREE SCOLAIRE des élèves des écoles : LUNDI 1 SEPTEMBRE 2025 le matin

GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE

ECOLE LA ROUVIERE Tel : 04 66 63 14 48

REGLEMENT - FONCTIONNEMENT

Ces services sont proposés aux familles, ils fonctionnent les : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi selon le calendrier scolaire. Ils sont fondés sur le respect des droits et devoirs de chacun (élèves, parents, ensemble du personnel, membres du syndicat) et sur le respect des personnes et des biens.

LES DOCUMENTS A REMPLIR ANNEXES 1 ET 2 DEVRONT ETRE REMIS AVEC VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE A MME LAURENCE OLTRA OU DANS LA BOITE AUX LETTRES DU SIRP (ECOLE DE LA ROUVIERE) AU PLUS TARD LE 15 SEPTEMBRE 2025.

Les réservations et les paiements se réalisent en ligne sur le site internet :

<https://la-rouviere.arg-famille.fr>

(Guide d'utilisation portail famille consultable sur le site : www.mairielarouviere.fr)

Pour les premières inscriptions, les identifiants et mot de passe seront communiqués par mail dès l'inscription validée. En cas de non-réception des identifiants et mot de passe, pour les familles et/ou responsables légaux nouvellement arrivés, ces informations peuvent être demandées à la régisseuse : Mme Laurence Oltra, école de La Rouvière.

Pour toute réservation, le paiement valide les inscriptions aux prestations réservées.

La régisseuse est en droit de régulariser une prestation réalisée sans réservation préalable, en inscrivant l'enfant au service concerné. Les responsables légaux devront régulariser le règlement de la prestation dans les meilleurs délais ou à défaut dès réception de la facture (envoi par mail).

Les modes de paiement possibles sur le site internet <https://la-rouviere.arg-famille.fr> lors de la validation du panier s'effectuent :

- Par carte bancaire,
- Ou par prélèvement (avec vos identifiants impots.gouv).

La régie cantine garderie ne peut plus accepter de paiement en espèce. Ce mode de paiement est donc remplacé par le prélèvement.

Les annulations pour le service de garderie doivent être effectuées et validées sur le site internet <https://la-rouviere.arg-famille.fr> avant 7h30.

Les annulations pour le service de cantine doivent être effectuées et validées sur le site internet <https://la-rouviere.arg-famille.fr> au plus tard **72 heures avant la date de réservation (week-end exclus voir tableau explicatif ci-dessous)**. Elles seront créditées dans votre cagnotte et réutilisable lors d'une prochaine réservation.

Toute annulation hors des délais mentionnés ci-dessus ne sera pas créditée. Les demandes d'annulation hors délais seront étudiées uniquement **sur présentation d'un certificat médical dans les cinq jours suivant l'absence de l'enfant**. Une fois la facture établie aucune annulation ne pourra être prise en compte.

GARDERIE

GARDERIES lundi mardi jeudi vendredi	7h25 – 8h50 (de 8h50 à 9h, le relais est assuré par les enseignants)	12h – 14h	17h – 18h30
---	---	-----------	-------------

Les inscriptions et les annulations en ligne seront effectuées avant 7h30.

Sont permanents les enfants qui fréquentent au moins deux garderies par jour, les enfants non permanents sont **occasionnels**, garderie matin ou midi ou soir (la garderie midi est exclusivement réservé aux enfants ne fréquentant pas le service de restauration scolaire c'est-à-dire sans commande de repas).

Il est vivement conseillé de marquer lisiblement aux nom et prénom de l'enfant tous les effets et objets personnels et scolaires pour éviter les pertes et vols. En fin d'année, les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative.

Le matériel mis à la disposition des enfants doit être respecté et rangé après utilisation.

Dépose et reprise des enfants à la garderie

- pour la garderie du matin, les parents déposent leurs enfants **au plus tôt à 7 heures 25** et **au plus tard à 8h25** pour **les élèves scolarisés à Montignargues**.

- pour la garderie du soir, les parents reprennent leurs enfants **au plus tard à 18 h 30**.

Nous demandons aux parents d'observer la plus grande exactitude sur ces horaires.

Préciser sur la fiche jointe, la liste des personnes habilitées à prendre votre enfant.

Le transport entre la garderie – restaurant scolaire localisée à l'école de La Rouvière et l'école de Montignargues, est assuré par l'autocar à : 8h25, 12h15, 13h55 et 16h45.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les menus sont consultables sur le site et la page Facebook des mairies. Les repas sont préparés et livrés par la cuisine de l'association Dès l'Enfance ADMR avec la possibilité de repas sans viande ou sans porc.

Inscriptions - Fonctionnement :

L'enfant qui fréquente le restaurant scolaire devra **être inscrit et son dossier complet remis au régisseur (Mme Oltra)**. Les inscriptions sur le site se font **au plus tard 72 heures (hors weekend)** avant le début du service.

Lundi avant midi	Pour le jeudi
Mardi avant midi	Pour le vendredi
Mercredi avant midi	Pour le lundi
Jeudi avant midi	Pour le mardi

Vous pouvez continuer à effectuer vos réservations de restauration scolaire au mois ou à la semaine.

Le tarif retard sera facturé 10 € pour tout repas pris sans réservation dans les délais impartis. Ce repas pourrait être un repas de secours.

En conséquence tout repas qui ne serait pas décommandé dans les délais impartis ne pourra pas être remboursé.

Aucun remboursement ne sera effectué, pour les trois cas suivants :

- 1- En cas d'absence d'un enseignant, le repas commandé est servi à l'enfant présent.
- 2- En cas de grève des enseignants, le service minimum sera assuré par des personnes inscrites sur la liste de l'inspection d'académie de Gard, **le repas commandé est servi à l'enfant présent.**

- 3- Dans le cas d'annulation des transports scolaires par décision du Préfet du Gard, sans fermeture des écoles ni des services périscolaires, le repas commandé est servi à l'enfant présent.

En cas de fermeture administrative d'une école ou du service de restauration scolaire, les repas des enfants scolarisés sont annulés et cagnottés.

TARIFS

Prix du service à l'unité		
GARDERIE	Occasionnelle (1 fois par jour)	1,55€
	Permanente (2 fois par jour)	2,30€
RESTAURANT SCOLAIRE	Inscription	4,57€
	Sans inscription	10€

Le bon fonctionnement de ces services dépend de l'attitude des enfants mais aussi de celle des parents. Ces derniers voudront bien apporter leurs concours en respectant les directives et en informant leurs enfants de la bonne conduite à suivre.

Si nous devons observer quelques impolitesses, insolences, brutalité ou violence, à l'égard des élèves et des personnels, les parents ou/et responsables en seraient immédiatement informés et la récidive pourrait entraîner l'exclusion du service.

Ce présent règlement - fonctionnement a reçu l'approbation du conseil syndical le 09 juillet 2025.
Tout manquement à ce règlement - fonctionnement peut entraîner l'exclusion de ces services.

Remettre le dossier complet à Laurence Oltra, école de La Rouvière, au plus tard le 15 septembre 2025 :

- fiche de renseignements jointe dûment complétée et signée,
- photocopie d'assurance responsabilité civile individuelle (**obligatoire**),
- une attestation de la CAF avec votre numéro d'allocataire (**obligatoire**)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE

<u>Enfant :</u>	<u>Responsable légal 1 :</u>	<u>Responsable légal 2 :</u>
Nom :	Filiation :	Filiation :
	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
	Adresse :	Adresse :
Date de naissance :		
Classe, :	Tél. :	Tél. :
Enseignant :	Email :	Email :
Ecole de :		

Numéro d'allocataire CAF **obligatoire** :

Régime alimentaire, allergie, etc... (Joindre le P.A.I.) :

Mon enfant fréquentera le restaurant scolaire : ☐

Mon enfant fréquentera la garderie : ☐ en permanent
☐ en occasionnel

Liste des personnes autorisées à prendre en charge mon enfant à la garderie si je ne peux pas me déplacer, préciser leurs coordonnées téléphoniques :

Décharge de responsabilité pour les personnes mineures :

Autorise Nom Prénom mineur, à raccompagner mon enfant.

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné (e) : responsable de l'enfant désigné ci-dessus,

- ✓ Déclare inscrire mon enfant pour l'année scolaire,
- ✓ Atteste que mon enfant est garanti par une assurance, joindre une **photocopie de l'attestation de la responsabilité civile des parents ou une attestation de l'assurance scolaire** :

Nom de la compagnie d'assurance :, Numéro de police :

- ✓ Autorise le personnel du restaurant scolaire et de la garderie à prévenir les services d'urgences au cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents.

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin de famille :

Noms des personnes à prévenir en l'absence des parents et n° de téléphone :

- ✓ Certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et m'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de mon enfant

Je certifie avoir pris connaissance et accepter le règlement des services de garderie et de restaurant scolaire.

A le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »